



Conseil Municipal Séance du 18 février 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Maurice CHEVIGNY, Maire, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents :

MM. Maurice CHEVIGNY, Philippe AUDEBERT, Elisabeth HORNACEK, André BOURDON, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, Brigitte BRIXY, Lorenzo RICCI, Claude TISSOT, Françoise CHEVIGNY, Nadine GOLDBERG, Adjevi NEGLOKPE, Leïda MOREAUX, Marie ROBERT, Jean DECROIX, Bruno CONTAMINE, Omar BAKHTAOUI, Marjorie JAISSON, Daphné BIOLLEY,

Étaient régulièrement représentés :

Yannick LE GUIGO par Nadine GOLDBERG
François SELBONNE par Claude TISSOT
Soria BENNOUR par Brigitte BRIXY
Jean-Louis DESSUCHE par Françoise CHEVIGNY
Pascal BLOT par Daphné BIOLLEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Pascal PEWINSKI, Dominique PELLETIER, Mickaël OLLIVIER

Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 24

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Jean DECROIX est désigné Secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire rappelle les points traités au cours de la séance du 15 décembre 2015.
Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 est adopté **à l'unanimité**.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – VILLE

Monsieur le Maire rappelle que le Débat des Orientations Budgétaires doit avoir lieu avant le vote du Budget Primitif de l'exercice. Il précise que la Commission des Finances s'est réunie le 29 janvier dernier et que le Budget Prévisionnel 2016 sera normalement voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal prévue **le jeudi 24 mars**.

Monsieur le Maire souligne, comme indiqué dans son éditorial du dernier Courrier Frettois, que l'élaboration du budget 2016 va être un exercice compliqué compte tenu de la réduction des marges de manœuvre. La commune est confrontée à un contexte de plus en plus contraignant avec la baisse des dotations de l'Etat qui frappe toutes les collectivités territoriales :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) passera de 878.000 € en 2014 à 589.000 € en 2017
- des transferts de compétence de la part de l'Etat qui ne sont pas compensés, comme par exemple les rythmes scolaires
- la multiplication des normes qui sont de plus en plus tatillonnes et surréalistes, et qui renchérissent le coût des travaux pour les collectivités locales
- l'incidence de la pénalité qui frappe la Commune au titre de la loi S.R.U.

Il ajoute que la gestion de la commune est saine ce qui permet d'avoir un niveau d'endettement très faible ; c'est l'un des plus réduits de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Cependant, en raison des nombreuses baisses de recettes, il est nécessaire de renforcer notre maîtrise de frais et d'étaler les investissements en reportant notamment certains de nos travaux.

Après quatorze ans de stabilité des taux des impôts locaux à La Frette, il est envisagé cette année de les augmenter pour aider à passer ce cap difficile.

Monsieur le Maire rappelle encore que de nombreuses communes augmentent elles aussi leurs impôts, le Département du Val d'Oise en fera de même en 2016.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Philippe AUDEBERT, l'Adjoint aux Finances, pour préciser les grandes orientations du budget 2016 de la Commune :

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Les **dépenses de fonctionnement** devraient être **en diminution de plus de 6,38 %** par rapport au cumul du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice précédent.

Les principales fluctuations à la hausse concerneraient plus particulièrement :

- *le chapitre 012, charges de personnel* qui serait en augmentation de 2,50 % par rapport à 2015. Cette majoration résulterait notamment de l'inscription d'une dépense exceptionnelle liée à la réalisation du recensement (effectué tous les 5 ans), des avancements de grades et d'échelons qui devraient intervenir dans l'année, ainsi que de l'augmentation liée à l'intégration de l'agent précédemment employé au CCAS sur le budget de la ville. Sans le recensement et l'agent du CCAS la dépense prévue serait sensiblement identique à celle du prévisionnel 2015,
- *le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections correspondant aux amortissements*, augmente de plus de 14 000 € soit un peu moins de 10 % : cette dépenses de fonctionnement est aussi une recette d'investissement permettant de financer cette section.

Les réductions de charges qui pourraient être enregistrées en 2016 concerneraient plus particulièrement :

- *le chapitre 011, charges à caractère général* : **une diminution de 12,50 %** par rapport au prévisionnel 2015 est envisagée : cela représente une baisse de l'ordre de 173 000 €,
- *le chapitre 65, autres charges de gestion courante*, comprenant principalement les subventions et participations, baisserait d'environ 4,80 %.
- **les charges financières (chapitre 66) diminueraient de 18,09 %** conséquence du désendettement de la commune depuis plusieurs années et des ICNE négatifs,
- *le chapitre 014 atténuation de produits* (correspondant à la pénalité versée par la commune en application de l'article 55 de la loi SRU) serait en diminution d'un peu plus de 20 000 € soit – 11 %. Cette baisse résulte du versement par la commune d'une surcharge foncière pour le programme du Clos des Lilas, 108 rue d'Argenteuil : les montants versés viennent en diminution de la pénalité.

➤ Recettes de fonctionnement

Comme chaque année, diverses recettes de fonctionnement provenant de l'Etat ne sont pas connues à ce jour ; certaines données devront donc être affinées ultérieurement.

Cependant, il est prévu dans la loi de Finances 2016 de nombreuses diminutions de dotations qui auront un impact direct sur les finances communales et qui doivent donc être intégrées.

Les recettes de fonctionnement sont donc estimées, comme chaque année, avec prudence. Si on soustrait la recette provenant de l'excédent de l'exercice précédent, **le budget 2016 ferait ressortir une baisse conséquente de 5,50 % des recettes de fonctionnement soit un peu plus de 264 000 €.**

Ces variations concerneraient plus particulièrement :

- la baisse estimée du remboursement de l'assurance concernant les absences du personnel (chapitre 013),
- une nouvelle très forte baisse prévue sur les dotations de l'Etat et autres participations (chapitre 74) – 10 %,
- la majoration des contributions directes liée à l'augmentation des bases de 1%. Après une stabilité des taux d'imposition sur 14 années et compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat qui ne permettent plus de dégager un autofinancement satisfaisant, une hausse modérée des impôts pourrait être envisagée en 2016.
- l'augmentation des autres produits de gestion courante comme les revenus des immeubles ou les redevances du SMEGDEVO + 27 750 €,
- la forte diminution des attributions de compensation versées par l'agglomération,
- les produits exceptionnels en baisse de plus de 47 000 €,

➤ Dépenses d'investissement

La part consacrée aux nouveaux investissements en 2016 représenterait la somme de **638 000€, au lieu de 780 000 € au DOB 2015.**

Même si la voirie reste un objectif important pour la municipalité, la part consacrée à ces travaux serait en baisse : le montant qui y serait consacré serait de 150 000 €.

S'ajouteront à ces dépenses un budget d'environ 460 000 € consacré à l'entretien du patrimoine et plus particulièrement à l'isolation des combles, la réparation de la toiture et des chéneaux de l'école Calmette, diverses mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux, la réfection des sanitaires et du coin cuisine du petit gymnase, la restauration d'une partie du parcours des peintres....

Comme chaque année, des crédits seront inscrits (25 000 €) pour l'achat des matériels nécessaires au fonctionnement des services municipaux : services techniques, écoles (informatique, mobilier), mairie (acquisition de matériels informatiques, bureautique)....

Les dépenses d'investissement comprendront aussi **le remboursement du capital de la dette pour un montant de 422 000 €.**

➤ Recettes d'investissement

Seront inscrites au budget 2016 différentes recettes comme le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, la taxe locale d'équipement ou encore le FCTVA pour un montant estimé de 494.000 € au lieu de 534 000 € en 2015 ce qui représente 37,85 % des recettes d'investissement (hors restes à réaliser). Pour mémoire ces mêmes recettes représentaient 53,30 % de l'ensemble des recettes d'investissement en 2014.

Les autres recettes liées aux opérations réalisées sur l'exercice concerneraient :

- les subventions versées par le département dans le cadre des travaux envisagés notamment dans les établissements scolaires,
- les subventions de l'Etat versées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (ex Dotation Globale Equipement) ,
- les fonds de concours versés par la Communauté d'Agglomération Val Parisis (un peu plus de 180 000 €).

Il sera nécessaire d'équilibrer le budget au moyen d'un emprunt qui devrait être d'environ 280.000 €.

L'Adjoint aux Finances souligne que la D.G.F. aura baissé de plus de 30 % en trois ans. Cette réduction des concours de l'Etat provoque une diminution de l'autofinancement.

Même si la Ville ne possède aucun emprunt toxique et que sa dette est à 99 % à taux fixe, la baisse de l'autofinancement a un impact sur la capacité de la Commune à emprunter et à rembourser ses emprunts.

Philippe AUDEBERT signale cependant une bonne nouvelle puisque l'Etat a décidé d'ouvrir la compensation de la T.V.A. aux dépenses d'entretien en fonctionnement, alors que jusqu'à maintenant on récupérait en partie la T.V.A. sur les seuls investissements.

Daphné BIOLLEY souhaite savoir pourquoi le chapitre intégrant les impôts a diminué alors que les bases ont augmenté.

Philippe AUDEBERT lui rpond que les impôts locaux ont continué à progresser mais que ce chapitre intègre d'autres éléments et notamment l'attribution de compensation versée pour l'intercommunalité qui est en forte baisse.

Ernest NEGLOKPE demande des précisions sur l'enveloppe financière qui doit être allouée par l'Etat en soutien à l'investissement.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une circulaire de la Sous-Préfète l'informant de la création d'un fonds d'investissement mais que les secteurs concernés sont très limités.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016 concernant le budget principal de la Commune.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – ASSAINISSEMENT

L'Adjoint aux Finances apporte quelques précisions sur les orientations de ce budget.

Ce budget est assez classique :

- La dette est quasiment éteinte, seuls des intérêts restent dus
- Une somme d'un peu plus de 48.000 € serait consacrée aux travaux d'entretien
- Pour les travaux plus importants inscrits en investissement, c'est une somme de 166.000 € qui y serait consacrée.

Daphnée BIOLLEY souhaiterait connaître la programmation des travaux envisagés sur l'enveloppe d'investissement.

Philippe AUDEBERT lui précise que rien n'est fixé pour l'instant de manière définitive : cette enveloppe est issue des équilibres budgétaires (comme il n'y a pas d'emprunt programmé) et qu'elle est utilisée en fonction des besoins qui se présentent.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 concernant le budget annexe du service de l'assainissement.

3. BIBLIOTHEQUE – AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION 2016 – ACHAT D'OUVRAGES ET DE JEUX NUMERIQUES

Monsieur le Maire précise que l'achat de jeux numériques, le renouvellement des collections du fonds documentaire et de romans adulte et jeunesse sont subventionnables dans le cadre du "Plan Départemental de la Lecture Publique du Val d'Oise" financé par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'aide aux projets de développement, une subvention de fonctionnement de 1.500 €, se décomposant comme suit :

- 1.000 € pour l'achat de romans et documentaires (adulte et jeunesse)
- 500 € pour l'achat de jeux numériques destinés au prêt (jeunesse)

4. DIVERS TRAVAUX DANS LES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DETR 2016 - FONDS SCOLAIRE CONSEIL DEPARTEMENTAL – FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Monsieur le Maire indique que diverses subventions peuvent être obtenues pour financer certains travaux dans les écoles Aristide Briand maternelle et élémentaire ainsi qu'à Calmette et Guérin.

Les financements qui pourraient être obtenus sont les suivants :

- une subvention du Fonds Scolaire du Conseil Départemental
- un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Val Parisis
- une subvention au titre du programme 2016 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le montant total des travaux s'élève à 85.484 € HT, soit 102 580 € TTC.

DEPENSES HT (en €)		RECETTES (en €)	
ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE BRIAND		Subvention Conseil Départemental (30%)	25.645,13
Mise aux normes électriques	5.175,00	D.E.T.R. (30 %)	25.645,13
ECOLE MATERNELLE ARISTIDE BRIAND		E.P.C.I (Fonds de concours)	17.096,76
Mise aux normes électriques	1.900,00	Commune	17.096,76
Sol souple classe 4	5.800,00	Commune part T.V.A	929,04
GROUPE SCOLAIRE CALMETTE ET GUERIN		F.C.T.V.A (15,761 %)	16.167,72
Remplacement des rideaux et tringles	5.962,06		
Mise aux normes électriques	2.166,00		
Isolation des combles	16.800,00		
Remplacement du velux du bureau du directeur	1.882,98		
Réparation de la toiture du dortoir	4.550,74		
Traitement des chéneaux	40.575,00		
RESTAURANT SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND			
Mise aux normes électriques	672,00		
Montant total HT des travaux	85.483,78		
T.V.A (20 %)	17.096,76		
TOTAL T.T.C	102 580,54	TOTAL	102 580,54

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour un montant de 25.645,13 €, de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour 25.645,13 € et un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour 17 096,76 €, selon le tableau ci-dessus.

5. DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS POUR DIVERS PROJETS

Monsieur le Maire indique que des fonds de concours peuvent être sollicités auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la réalisation des travaux suivants :

DEPENSES H.T. (en €)		RECETTES (en €)	
Mise aux normes électriques divers bâtiments communaux (CLAE Mille pattes, CLAE Forbo Club, CLAE Arc en Ciel, salle P. Arragon, Dojo, Petit Gymnase, salle Albert Marquet/Robert Bethune)	10.359,00		
Maison des enfants		Fonds de concours	130.688,60
Réparation de la terrasse	4.250,00		
Travaux de mise en sécurité de la salle d'eau	4.340,00		
Mise aux normes aire de jeux : sols souples	3.500,00	Commune	130.688,60
Réalisation d'une cloison	1.000,00		
Restauration de la fresque de la salle des fêtes	8.200,00	Commune (part TVA)	1.922,44
Espace Roger Ikor			
Remplacement de l'éclairage (spots et rails)	6.000,00		
Remplacement de la porte d'entrée	2.688,00		
Reprofilage du terrain de basket	16.689,02		
Dojo - Création d'un éclairage extérieur	20.422,80		
Tennis – remplacement du grillage des courts extérieurs en terre battue	17.620,00		
Petit gymnase - réfection des sanitaires et création d'un espace cuisine	30.000,00		
Base de Loisirs			
Mise aux normes des buts de foot	4.810,00		
Remplacement des accès au terrain d'honneur	4.340,00		
Installation d'un portillon automatique	4.054,00		
Cimetière – reprise de concessions	4.800,00		
Tous les bâtiments			
Divers travaux d'accessibilité (agenda accessibilité)	11.500,00		
Mise aux normes des aires de jeux suite : sols souples	1.211,60		
Réfection de la berge suite à un effondrement réseau assainissement	39.712,78		
Remplacement d'une partie de la clôture du CTM et mise en sécurité	2.084,00		
Remplacement des panneaux du parcours des peintres (13 panneaux) : première tranche	25.938,00		
Sente de la gare : renforcement de la structure du sous-sol	21.963,00		
Installation d'un panneau de signalisation lumineux rue Aristide Briand	4.995,00		
Travaux réfection d'un logement (*)	10.900,00		
TOTAL H.T.	261.377,20		
T.V.A. 20 %	50.095,44	F.C.T.V.A. (15,761 %)	49.263,00
T.V.A. 10 % (*)	1.090,00		
TOTAL T.T.C.	312.562,64	TOTAL	312.562,64

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une modification apportée au tableau qui leur a été transmis. En effet, des travaux doivent être effectués dans un appartement situé au-dessus de l'école élémentaire Aristide Briand. Il faut donc rajouter cet élément dans ces demandes de fonds de

concours. Le coût H.T. est de 10.900 € et le fonds de concours demandé est de 5.400 €. Le total HT. passe donc à 261.377,20 € comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour un montant de 125.238,60 €.

6. REFECTION DE CHAUSSEES, TROTTOIRS ET ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS 2016

Monsieur le Maire indique qu'un fonds de concours peut être sollicité auprès de la communauté d'agglomération Val Parisis pour la réalisation des travaux d'entretien de voiries et assainissement dans diverses voies.

L'enveloppe budgétaire consacrée à ces travaux et pour laquelle une subvention peut être sollicitée s'élève à 150 000 € TTC. La commune bénéficiant d'un droit à tirage sur une enveloppe de fonds de concours peut donc obtenir un financement en la matière correspondant à 50 % de la dépense restant à la charge de la commune.

Réfection chaussées, trottoirs et assainissement			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux voiries et assainissement	125.000,00 €	EPCI Val Parisis (fonds de concours)	62.500,00 €
		Commune	62.500,00 €
		Commune part T.V.A	1.358,50 €
T.V.A (20 %)	25.000,00 €	F.C.T.V.A (15,761 %)	23.641,50 €
TOTAL T.T.C	150.000,00 €	TOTAL	150.000 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour 62.500 €.

7. TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA PREFECTURE

Monsieur le Maire indique qu'une convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée, le 11 décembre 2014, avec le Préfet du Val d'Oise.

Cette convention ne permet pas la télétransmission des documents budgétaires alors que la Préfecture, le Trésor Public et la commune ont aujourd'hui les moyens techniques de procéder à leur diffusion par voie dématérialisée.

Il passe ensuite la parole à André BOURDON, l'Adjoint au Maire en charge des nouvelles technologies qui indique que la commune poursuit son avancée dans le domaine de la télétransmission, ce qui apporte une grande souplesse de travail au quotidien. Il ajoute que La Frette est la seule commune du Parisis à transmettre tous ses documents comptables par voie électronique.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à cette convention pour mettre en œuvre la télétransmission des documents budgétaires au contrôle de légalité.

8. ALIENATION DE GRE A GRE D'UNE MAISON SITUÉE 47, QUAI DE SEINE – SIGNATURE DE L'ACTE

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2015/54 en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal l'a autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour procéder à l'aliénation du bien situé 47 quai de Seine.

Les services des Domaines du Val d'Oise ont déterminé la valeur résiduelle de ce bien immobilier à 95.000 €.

Un acquéreur a sollicité l'achat de cette maison au prix de 80.000 €.(le montant total avec frais d'agence et de notaire étant de 92.000 €).

Daphné BIOLLEY s'étonne que ce bien, évalué à 95.000 €, n'ait été vendu qu'à 80.000 €.

Monsieur le Maire répond que c'est la Direction Départementale des Finances Publiques (service des Domaines) qui a déterminé la valeur de ce bien mais que ces estimations sont réalisés sans qu'ils se déplacent. Ils ne prennent donc pas en compte l'état exact des lieux. Il souligne que l'état de la maison est particulièrement dégradé, à la limite de la salubrité, générant ainsi une différence entre l'estimation et le prix de vente.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (22 voix pour – 2 abstentions : P. BLOT et D. BIOLLEY)** autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du bien situé au 47, quai de Seine.

9. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU PARISIS – RETRAIT DE LA FRETTE

Monsieur le Maire indique que la Société Publique Locale (S.P.L.) du Parisis (anciennement la SEMVHER) a pour compétences la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme, des opérations de construction ou l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

La S.P.L. compte deux actionnaires publics : la Commune d'Herblay qui détient 299 actions et la Commune de La Frette-sur-Seine qui en détient seulement une.

Il ajoute que, compte tenu de l'évolution des missions des agents des services techniques d'Herblay, des compétences de la Communauté d'Agglomération Val Parisis dans le domaine de l'aménagement, et de l'évolution de la réglementation des sociétés publiques locales conduisant à une restructuration de ce type d'outil dorénavant adapté à une échelle territoriale plus grande, la Ville d'Herblay souhaite son retrait de la S.P.L. du Parisis.

Compte tenu qu'une collectivité ne peut faire partie, seule, d'une S.P.L. et que l'actionnaire majoritaire souhaite se retirer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le retrait de la Commune de La Frette-sur-Seine de la S.P.L. du Parisis.

10. DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2014/37 en date du 29 mars 2014, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

N° d/2015/22 : contrat signé avec la société DOMOLIFT dont le siège social est situé 1401, boulevard de la Grande Halle – Immeuble INNEOS – 78200 BUCHELAY pour la maintenance et l'entretien de l'ascenseur permettant l'accès à la salle Paulette Arragon, rue Marcellin Berthelot, pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat. Le montant de la redevance forfaitaire annuelle est de 554,50 € H.T., soit 585 € T.T.C.

N° d/2016/1 : contrat signé avec la société DUBERNARD dont le siège est situé 29, rue Mozart – BP 18 – 78801 Houilles Cedex, pour la maintenance des installations de désenfumage naturel et des alarmes incendie, et la maintenance des installations extincteurs,

Le coût annuel des prestations est le suivant :

- Maintenance des installations de désenfumage naturel et des alarmes incendie : 2.252,62 € H.T., soit 2.703,14 € T.T.C.
- Maintenance des installations d'extincteurs : 971,73 € H.T., soit 1.166,08 € T.T.C.
- Soit un coût total de 3.224,35 € H.T. et de 3.869,22 € T.T.C.

Le contrat est conclu pour un an à compter du 1^{er} février 2016 et renouvelable trois fois.

N° d/2016/2 : convention d'occupation domaniale, ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur, signée avec Gaz Réseau Distribution France (GrDF), dont le siège est situé 6 rue Condorcet 75009 Paris, pour les sites de la Ville suivants :

- La Poste – rue Marcelin Berthelot
- Salle Albert Marquet – Avenue des Lilas

La convention entre en vigueur à la date de sa signature et est conclue pour une durée initiale de vingt ans, correspondant à la durée de vie des équipements techniques. GrDF versera à la Ville une redevance annuelle de 50 € pour chacun des deux sites, soit 100 €.

N° d/2016/3 : contrat signé avec la société TOSHIBA Ile de France, située 26 avenue des Pépinières – Parc Médicis – 94260 FRESNES, pour la location et la maintenance de deux photocopieurs STUDIO 4.555, situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de la Mairie. Le montant du loyer s'élève, pour les deux photocopieurs, à 1.110,03 € H.T. par trimestre et le contrat est conclu pour une durée de 36 mois

N° d/2016/4 : contrat signé avec la société TOSHIBA Ile de France, située 26 avenue des Pépinières – Parc Médicis – 94260 FRESNES, pour la location et la maintenance de trois photocopieurs situés dans les écoles :

- Élémentaire Aristide Briand
- Maternelle Aristide Briand
- Groupe scolaire Calmette et Guérin

Le montant du loyer s'élève, pour les trois photocopieurs, à 711,57 € H.T. par trimestre et le contrat est conclu pour une durée de 36 mois

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu aucune question diverse pour cette séance.

Avant de clore la réunion, Monsieur le Maire évoque les points suivants :

Le Recensement de la Population 2016 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de se faire recenser et qu'il est maintenant possible de le faire par le biais d'Internet.

Il indique qu'il a dû faire des courriers à un certain nombre d'administrés qui ne remplissaient pas les questionnaires du recensement.

La collecte des imprimés est prolongée de trois jours.

Il appelle chacun des membres du Conseil à faire circuler l'information autour de lui.

Fret – projet de liaison Serqueux-Gisors

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion du collectif des Maires et des associations à Osny sur un dossier qui est très sensible. Une enquête publique doit se dérouler du 8 mars au 26 avril 2016. Le Val Parisis et La Frette maintiennent leur ligne de fermeté et le rejet du projet.

Il précise que les communes de Corneilles-en-Parisis, Herblay et La Frette-sur-Seine ne font pas partie du périmètre de l'enquête publique.

C'est une extension de fret qui doit se traduire par le passage de 25 trains supplémentaires sur la ligne J. Mais on évoque aussi une quarantaine de trains !

L'état déplorable de la ligne J va encore se dégrader jusqu'en 2025, selon le dernier rapport de la Cour des Comptes et il faut en priorité améliorer le trafic des voyageurs.

Yannick LE GUIGO précise que l'entretien du réseau se fait quand les trains ne roulent pas. De ce fait, s'il y a trop de trains sur la ligne, il ne pourra pas être effectué.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se pourrait qu'un recours soit déposé contre le fait que le Parisis (Cormeilles-en-Parisis, Herblay et La Frette-sur-Seine) ne soit pas intégré dans le périmètre de l'enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures.